

# Guide de conception des devantures et enseignes commerciales





*Madame, Monsieur,*

*La qualité des devantures commerciales contribue à renforcer l'image d'un territoire et, par conséquent, la notoriété de ses commerces.*

*La réussite du programme FISAC a permis d'insuffler une réelle dynamique de rénovation des vitrines, recueillant une adhésion massive des commerçants et artisans-commerçants. Pour aller encore plus loin, nous avons souhaité accompagner les initiatives autour d'une véritable identité commerciale du Val de Fensch.*

*Ainsi, la mise en place d'un règlement, décliné dans le présent guide, doit favoriser l'harmonisation des façades, des vitrines et des enseignes, et impacter positivement la perception visuelle des rues commerçantes.*

*Ce guide est un outil d'aide à la décision pour toutes celles et ceux qui, au moment d'entreprendre des travaux, sont en recherche de conseils techniques, esthétiques et réglementaires pour les mener à bien.*

*Clair et pédagogique, il contribuera à moderniser l'appareil commercial de la Vallée de la Fensch et, par conséquent, renforcer l'attractivité de ses centres-villes.*

*Michel LIEBGOTT  
Président de la CAVF*

L'état des lieux, réalisé sur l'ensemble du territoire de Val de Fensch préalablement au présent guide, révèle **un riche patrimoine architectural** dont la façade commerciale pourrait tirer parti.

Mais il observe **un environnement bâti et urbain dégradé**, préjudiciable à la dynamique d'attractivité.

Le bâti, les commerces et l'espace public sont vieillissants. L'installation des commerces a entraîné au niveau des rez-de-chaussées, d'importantes modifications structurelles et de finition d'aspect.

Aujourd'hui les devantures paraissent détachées du bâti et ne tirent aucun parti de l'identité architecturale du bâtiment qui les reçoit.

*Quelles sont les actions prioritaires à mettre en oeuvre pour élever l'attractivité commerciale ?*

### **Les structures des rez-de-chaussées doivent être rénovées avant tout.**

Changer les éléments de devanture (enseigne, store...) sur un fond dégradé resterait sans effet sur la qualité d'ensemble.

Cette «mise à niveau» du bâti en rez-de-chaussée (avant de recevoir les éléments de devanture), s'étudie en 3 étapes successives selon le stade de dégradation au regard de la construction d'origine :

- ① la structure
- ② la finition d'aspect
- ③ le châssis

*Que contient ce Guide ?*

#### **Introduction à votre projet de devanture**

- p.4 - Considérer la façade dans son entier et reconnaître sa typologie architecturale  
- Inscrire son commerce dans le bâtiment qui le reçoit  
- Choisir sa devanture parmi les 2 types admis : devanture en feuillure / devanture en applique
- p.5 Recommandations pour une devanture en feuillure en rez-de-chaussée d'un bâti traditionnel
- p.6 Recommandations pour une devanture en feuillure en rez-de-chaussée d'un bâti remarquable
- p.7 Recommandations pour une devanture en feuillure en rez-de-chaussée d'un bâti moderne
- p.8 - Recommandations pour une devanture en applique ou placage, quelle que soit la typologie du bâti  
- Le PVC, matériau proscrit quel que soit l'usage : châssis, devanture plaquée, enseigne

#### **Introduction aux éléments de devanture : éléments techniques, enseigne à plat, enseigne drapeau**

- p.9 L'intégration des éléments techniques
- p.10 - Afficher son identité commerciale sans surenchère  
- Choisir et installer son enseigne à plat
- p.11 - Choisir et installer son enseigne drapeau  
- Eclairage des enseignes par LED (diodes électroluminescentes)

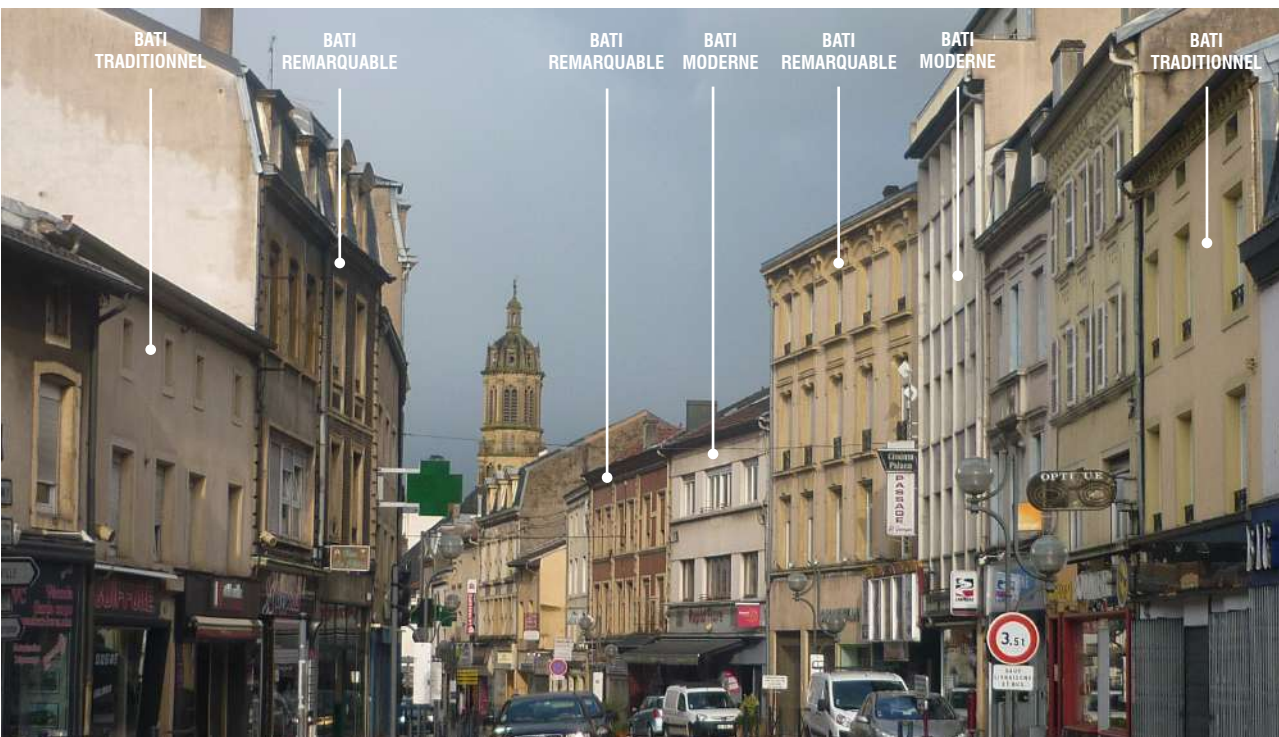
#### **p.12 Occupation du domaine public**

- Les terrasses
- Accessibilité

#### **p.13 Les démarches administratives**

## Introduction à votre projet de devanture : Recommandations générales

### Considérer la façade dans son entier et reconnaître sa typologie architecturale



### Inscrire son commerce dans le bâtiment qui le reçoit : Observer son type, sa composition, ses couleurs...



Pour que la masse du bâtiment repose sur un socle cohérent avec les étages, les descentes de charge devront être restaurées (maçonnerie).

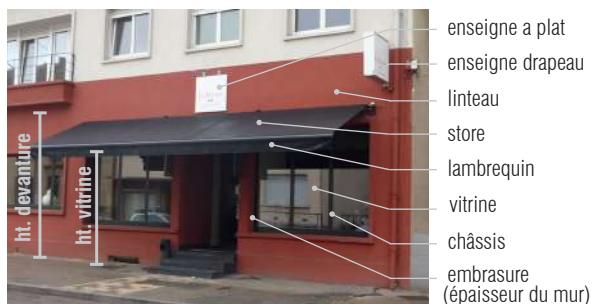
Les décors d'origine devront être préservés au maximum (ornementation)

La logique parcellaire devra être respectée : pas de devanture transversale à deux bâtiments.

L'emprise de la devanture devra être contenue dans la hauteur du rez-de-chaussée y compris pour les commerces avec étage.

Les matériaux qualitatifs, les mises en œuvre pérennes, et les options environnementales seront à privilégier.

### Choisir sa devanture parmi les 2 types admis



LA DEVANTURE EN FEUILLURE



LA DEVANTURE EN APPLIQUE

## Recommandations pour une devanture en feuillure en rez-de-chaussée d'un bâti traditionnel

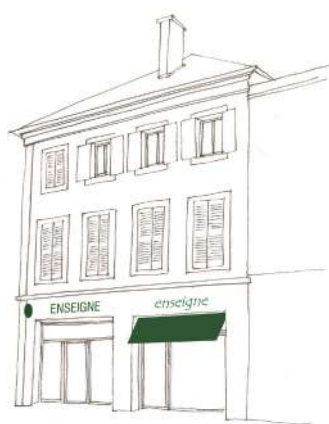
### Les caractéristiques du type traditionnel

- Façade simple enduite
- Encadrements en pierre de taille (couleur ocre, carrière régionale de Jaumont)

Pour une devanture en applique, renvoi page 8



## Les 3 étapes à suivre pour la remise à niveau d'un rez-de-chaussée de bâti traditionnel



### ① La structure (si le rez-de-chaussée est très dégradé)

Restauration en moellons de la structure d'origine (descente de charges)

Piquage de l'enduit endommagé

### ② 3 finitions possibles

Finition par enduit à la chaux et au sable, pigment naturel (solution économique)

Finition par encadrement en pierre de taille, enduit à la chaux et au sable, pigment naturel

Finition par placage, mise en oeuvre devant assurer une bonne tenue dans le temps (voir page 8) :

- soit placage bois (massif, médium, contreplaqué marin)
- soit placage pierre

### ③ Le châssis

Pour un châssis en place en aluminium anodisé : peinture sur place (solution économique)

Pour un châssis à remplacer :

- soit châssis en bois peint
- soit châssis en acier laqué

*Châssis en PVC proscrit*

### Nuancier pour la devanture

Couleur du fond :

Enduit à la chaux, couleur claire inspirée des enduits traditionnels

Couleur du châssis :

Gris coloré ou bien couleur identique au fond dans une nuance plus sombre

Blanc proscrit pour éviter un trop fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre

Fond (enduit à la chaux)

Châssis



## Recommandations pour une devanture en feuillure en rez-de-chaussée d'un bâti remarquable

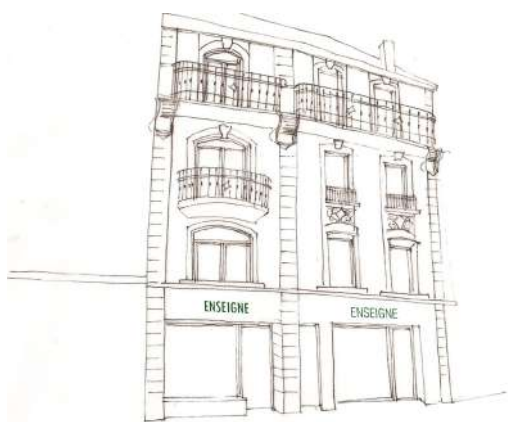
### Les caractéristiques du type remarquable

- Façade en enduit, ou en brique vernissée, ou en pierre de taille
- Encadrements en pierre de taille (couleur ocre, carrière régionale de Jaumont)
- Ornementation en pierre sculptée, bois, ferronnerie...

Pour une devanture en applique, renvoi page 8



## Les 3 étapes à suivre pour la remise à niveau d'un rez-de-chaussée de bâti remarquable



### ① La structure (si le rez-de-chaussée est très dégradé)

Restauration de la structure (descente de charges), des baies, de la corniche en préservant au maximum les éléments d'origine

Piquage de l'enduit endommagé

### ② 2 finitions possibles

Finition par réfection du revêtement, en reprenant :

- soit le matériau d'origine
- soit le matériau des étages

Finition par placage, mise en oeuvre devant assurer une bonne tenue dans le temps (voir page 8) :

- soit placage bois (massif, médium, contreplaqué marin)
- soit placage pierre

### ③ Le châssis

Pour un châssis en place en aluminium anodisé : peinture sur place (solution économique)

Pour un châssis à remplacer :

- soit châssis en bois peint
- soit châssis en acier laqué

*Châssis en PVC proscrit*

### Nancier pour la devanture

Couleur du fond :

A choisir en fonction des couleurs des étages

Couleur inspirée des matériaux du bâti remarquable : brique naturelle, brique vernissée colorée, pierre et enduit traditionnel à la chaux

Couleur du châssis :

Gris coloré sombre

Blanc proscrit pour éviter un trop fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre

Fond (enduit à la chaux)					Châssis
NCS 010-B10G	NCS 3502-B	NCS 1010-Y60R	NCS 2060-Y20R	NCS 1010-Y20R	NCS 5000
NCS 7005-Y20R	NCS 2502-B	NCS 2010-Y60R	NCS 2070-Y30R	NCS 1020-Y20R	NCS 7000
NCS 7005-R20B	NCS 2010-Y	NCS 3020-Y80R	NCS 3060-Y80R	NCS 2020-Y20R	NCS 7500
NCS 7010-G10Y	NCS 3010-Y20R	NCS 6020-Y70R	NCS 4060-Y70R	NCS 2040-Y20R	NCS 8500

**Les caractéristiques du type moderne**

- Construction en béton, façade enduite
- Surlignage des horizontales (par fenêtre, balcon filant, toiture terrasse)

Pour une devanture en applique, renvoi page 8



**Les 3 étapes à suivre pour la remise à niveau d'un rez-de-chaussée de bâti moderne**



**① La structure (si le rez-de-chaussée est très dégradé)**

Restauration en moellons de la structure d'origine (descente de charges)

Piquage de l'enduit endommagé

**② 2 finitions possibles**

Finition par enduit et peinture

Finition par placage, mise en oeuvre devant assurer une bonne tenue dans le temps (voir page 8) :

- soit placage bois (massif, médium, contreplaqué marin)
- soit placage pierre

**③ Le châssis**

Pour un châssis en place en aluminium anodisé : peinture sur place (solution économique)

Pour un châssis à remplacer : châssis en acier laqué

*Châssis en PVC proscrit*

**Nuancier pour la devanture**

Couleur du fond :

Couleur non saturée, inspirée du bâti remarquable

Couleur du châssis :

Gris coloré sombre

Blanc proscrit pour éviter un trop fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre

Couleur du fond (peinture)

Châssis

NCS 7010-B10G	NCS 3502-B	NCS 1010-Y60R	NCS 2060-Y20R	NCS 1010-Y20R	NCS 5000
NCS 7005-Y20R	NCS 2502-B	NCS 2010-Y60R	NCS 2070-Y30R	NCS 1020-Y20R	NCS 7000
NCS 7005-R20B	NCS 2010-Y	NCS 3020-Y80R	NCS 3060-Y80R	NCS 2020-Y20R	NCS 7500
NCS 7010-B10Y	NCS 3010-Y20R	NCS 6020-Y70R	NCS 4060-Y70R	NCS 2040-Y20R	NCS 8500

## Recommandations pour une devanture en applique ou en placage quel que soit le type de bâti

L'applique est une structure autoportée, rapportée en volume devant la façade, réalisée en bois peint, mouluré ou pas.

Le placage est un habillage fixé directement sur la maçonnerie.

Ni l'applique, ni le placage ne doivent masquer les éléments d'ornementation.

Les devantures seront rapportées en bois chaque fois que l'architecture le permet. Il est très souhaitable de restituer les devantures en applique disparues pour la valorisation des immeubles et des commerces.



## Conception d'une devanture en applique ou en placage

### Matériaux et technique

Soit création d'une structure autoportée en bois

Soit création d'un d'un habillage fixé sur la maçonnerie  
- en placage bois (massif, médium, contreplaqué marin)  
- en placage pierre

*Placage en PVC proscrit*

### Mise en oeuvre

L'applique et le placage doivent être réalisés selon une mise en oeuvre devant assurer une bonne tenue dans le temps, sans fixation apparente : recouvrement des tranches et des points de fixation, protection de l'entablement par une feuille de zinc.

Les devantures en applique doivent être réalisées par panneaux assemblés à grands cadres de bois peint.

### Châssis

Châssis bois

*Châssis en PVC proscrit*

### Couleurs pour le fond et les châssis

Les devantures en applique et les placages apporteront leurs couleurs propres.

Les couleurs vives pourront être apportées en surlignage seulement.

Couleur du fond :

Couleur dense non saturée, mate

Couleur du châssis :

Couleur identique au fond

Fond et châssis (peinture)



### Cas particulier

Pour certaines licences nationales (boulangeries...) qui détiennent une charte graphique spécifique :

Il conviendra de se rapprocher du service instructeur pour mise en conformité avec la Charte.

## Le PVC, matériau proscrit quel que soit l'usage : châssis, devanture plaquée, enseigne Pourquoi proscrire ce matériau ?

*Le PVC, matière thermoplastique de synthèse est proscrit en l'absence de qualité :*

*d'ordre qualitatif :*

- les profils épais réduisent d'autant la lumière entrante
- la matière plastique présente une courte tenue dans le temps
- elle est soumise à un vieillissement irréversible
- elle ne révèle aucune qualité sensible

*d'ordre écologique :*

- le PVC provient du pétrole à 43%
- il est très toxique à la combustion
- il n'est pas recyclable

L'économie réalisée à l'achat, se perd par l'absence de qualité et de pérennité

Une fois le le bâti rénové, les éléments de devanture utiles au confort, à l'identité et à la visibilité du local commercial, pourront être étudiés et installés. Ils seront choisis et positionnés en suivant des règles strictes.

Les modénatures et éléments d'ornementation qui caractérisent les bâtis traditionnels et remarquables, ne devront être ni masqués ni dégradés par l'installation des enseignes ou des éléments techniques.

### Intégration des éléments techniques

Pour tout projet de création ou de rénovation, la conception de la devanture doit trouver une solution d'intégration discrète et sans saillie de l'ensemble des éléments techniques : coffre de volet roulant, coffre de store, climatiseur, câblage ...



grille à large maille



grille en polycarbonate



store droit à projection : 1 store par baie

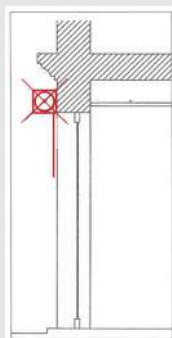


#### Grille anti effraction

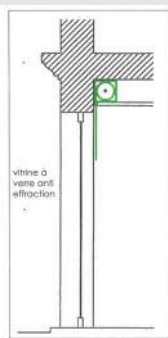
Les dispositifs admis :

- porte et vitrine en verre feuilleté retard à effraction
- grille transparente (grosse maille ou grille microperforée ou grille en polycarbonate), de préférence intérieure.

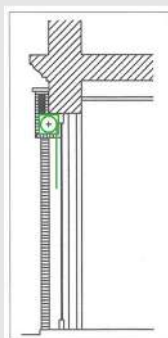
Positionnement du caisson de volet roulant :



pour une devanture en feuillure



vitrine à verre anti-effraction



... en applique

**Ne seront pas admis :**

- le coffre de volet roulant en saillie sur la façade
- le tablier de rideau plein
- la finition apparente en aluminium brut non laqué

#### Climatiseur

Le climatiseur devra être intégré à l'intérieur du local commercial, ou dans une niche dans l'épaisseur du mur. Il ne pourra en aucun cas être posé en saillie au-dessus de l'espace public. Les eaux de condensation ne pourront être rejetées directement sur le trottoir.

#### Store

Le seul dispositif admis :

Le store est droit à projection, de couleur sombre et uni. Le lambrequin est horizontal, sans festons. Le nom du commerce est admis sur le lambrequin à l'exception de toute autre inscription.

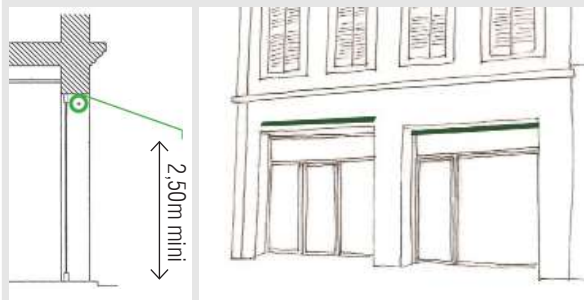
Sur devanture en feuillure, un store par baie :

- soit système intégré dans l'épaisseur de la maçonnerie et dans la largeur de la baie,
- soit posé sur linteau au plus près de la vitrine.

Sur devanture en applique, le coffre est intégré dans l'épaisseur du volume rapporté.

Hauteur libre : 2,50m au minimum sous point bas.

Positionnement du store



**Ne seront pas admis :**

Le store avec retour, le store corbeille, l'auvent rigide, la toile de store en matériau plastique, ou à motifs.

## Introduction aux éléments de devanture : l'enseigne à plat

### Afficher son identité commerciale sans surenchère

L'affichage commercial individuel doit permettre à chacun d'être visible dans un cadre commun.

Les enseignes peuvent porter le nom et l'identité du commerce, à l'exception de toute autre inscription (telle que téléphone, publicité...).

Les enseignes rentrent dans un cadre strict de quantité, position et dimension.

Les enseignes sont contenues dans la hauteur du rez-de-chaussée et dans la largeur de la devanture.

Les dispositifs d'éclairage des enseignes devront être de technologie LED exclusivement.

### Choisir et installer son enseigne à plat



lettres métal découpées



lettres rétroéclairées LED



lettres peintes sur applique



enseigne intérieure

#### Les dispositifs admis

- lettres autonomes découpées en métal sur linteau
- lettres peintes, à réserver aux devantures rapportées,
- panneau intérieur,

*Aucun autre dispositif ne sera admis.*

#### Dimension

Lettres contenues dans une hauteur de 30cm hors tout  
Logo contenu dans une hauteur de 50cm hors tout  
Épaisseur de 5cm hors tout

#### Quantité et position des enseignes sur linteau

Une seule enseigne à plat par commerce :

- contenue dans la hauteur du rez de chaussée (sous le niveau de la dalle)
- contenue dans la largeur de la devanture

#### Pour des informations complémentaires

Peuvent être tolérés :

- les affiches suspendues à l'intérieur du commerce et en retrait de la vitrine (de 10 cm minimum),
- les panneaux mobiles sur trottoir.

#### Eclairage de l'enseigne à plat

L'éclairage sera de préférence limité à la vitrine (éclairage intérieur).

Les autres dispositifs admis sont :

- lettres métal découpées rétroéclairées (éclairage indirect par la tranche),
- panneau lumineux intérieur,

*Aucun autre dispositif ne sera admis.*

Les spots d'éclairage, les réglottes lumineuses et les caissons lumineux ne seront pas acceptés sur les façades. Ils peuvent être placés à l'intérieur du commerce, derrière la vitrine.

### L'éclairage concerne aussi l'intérieur de la devanture

L'éclairage de la vitrine doit être privilégié, y compris en journée, pour amener de l'animation urbaine et de l'attractivité commerciale.

La vitrine doit être éclairée aussi bien de jour que de nuit, en modulant l'intensité (selon arrêté du 25/01/2013).

Les luminaires utilisés seront choisis pour être efficaces, économes et conformes aux normes environnementales. (renvoi page 11).

L'enseigne drapeau se fixe perpendiculairement à la façade.  
Placée en hauteur, elle permet de repérer le commerce de loin.  
Elle offre une visibilité aux passants qui circulent sur le trottoir, et aux automobilistes.

### Choisir et installer son enseigne drapeau



panneau découpé



panneau décoré



lettres lumineuses découpées sur fond plein, de jour et de nuit



#### Les dispositifs admis

- panneau fin découpé décoré, en bois ou métal,
- lettres découpées sur fond plein,

*Aucun autre dispositif ne sera admis.*

#### Quantité et position

Une seule enseigne drapeau par commerce :

- contenue dans la hauteur du rez de chaussée (sous le niveau de la dalle)
- positionnée en angle ou en limite de parcelle
- hauteur libre 2,50m au minimum sous enseigne

#### Dimension

Enseigne contenue dans une hauteur de 70cm et dans une largeur de 50cm hors tout (y compris potence).

Sa surface ne devra pas excéder 0,20m<sup>2</sup>, soit par exemple :

- 70 x 25 cm
- 45 x 45 cm
- 40 x 50 cm

#### Eclairage de l'enseigne drapeau

Les dispositifs admis :

- lettres lumineuses LED découpées sur fond plein,
- les symboles lumineux LED,

*Aucun autre dispositif ne sera admis.*

#### Cas particulier



Les tabacs presse FDJ PMU sont incités à regrouper les licences obligatoires sur une unique enseigne drapeau.

*Ne seront pas admis :*

Les éclairages de couleur, clignotant, défilant, réservé aux services d'urgence

### Eclairage des enseignes par LED (diodes électroluminescentes) Pourquoi imposer cette technologie ?

- Elle est conforme aux normes et préconisations issues du Grenelle de l'Environnement
- Elle est économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts)
- Elle est de longue durée (35 000 à 50 000 heures)
- Elle est sans mercure

L'éclairage des commerces doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse.  
L'éclairage des enseignes sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité.

## Les terrasses



### Règles de conception des terrasses au bénéfice de l'animation urbaine

L'espace public doit rester accessible à tous.  
La terrasse doit préserver une circulation piétonne libre et confortable (1,40m minimum) :

- pour l'usage du trottoir (sens longitudinal),
- pour l'accès aux entrées d'immeuble,
- pour les services de secours et d'entretien

L'espace public doit rester ouvert et convivial, propre et accueillant :

- la terrasse doit s'intégrer à l'environnement architectural et urbain
- tous les éléments mobiles sont rentrés le soir
- le sol de la terrasse est maintenu propre par l'exploitant (cendriers)

### Choix du mobilier de terrasse

Le mobilier des terrasses (chaises, tables, paravents, jardinières...) doit être choisi en matériau durable : bois, métal, résine, *sans publicité*

Les éléments textiles (coussins et parasols) doivent être choisis de teinte unie, *sans publicité*

*Le mobilier en plastique souple, ou détérioré, ou dépareillé, est proscrit*

## Accessibilité

objectif janvier 2015

Tout commerce doit se soumettre aux obligations de la Loi du 11 février 2005 d'Accessibilité pour tous « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

### Règles d'accessibilité pour être en conformité avec la loi

La largeur de passage de la porte d'entrée doit être de 90cm au minimum

La hauteur de seuil à franchir ne doit pas excéder 2cm

Pour faciliter l'accès, les seuils doivent être constitués de matériaux massifs : pierre ou béton.

La surface finie devra garantir l'effet anti dérapante.



porte en retrait - pente anti dérapante



position repliée



position déployée

Si la mise en accessibilité n'est pas réalisable pour des questions techniques ou économiques, des systèmes de substitution sont possibles

**les rampes escamotables :**

Elles devront être déployées à la demande afin de ne pas entraver la circulation piétonne.

Elles nécessiteront l'installation d'un système d'appel. Ces installations n'excluent pas les demandes de dérogation.

### Constitution d'une demande d'autorisation de travaux

Le projet devra se conformer strictement au règlement local et à la charte sur les enseignes et façades commerciales. C'est là une condition impérative pour atteindre une cohérence et une identité commune, au bénéfice de l'activité commerciale de centre bourg

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions un projet de travaux en devanture, il conviendra de consulter le service Urbanisme de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour s'informer de la démarche à suivre et obtenir les imprimés. Selon la nature du projet, le dossier devra comprendre :

#### les pièces écrites

Pour la réfection ou la mutation d'un commerce (travaux de devanture et/ou travaux d'aménagement intérieur concernant l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité) :

- un formulaire de Déclaration Préalable (DP) est téléchargeable sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr)
- une description de chaque élément constitutif de la devanture, des matériaux, des enseignes et les couleurs,
- une description de chaque intervention pour mise aux normes réglementaires y compris en intérieur,
- les coordonnées du concepteur et/ou du réalisateur.

Pour une pose d'enseigne seule :

- un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE),
- une autorisation du propriétaire des murs pour la pose de l'enseigne.

Pour un changement de destination des locaux avec modification de la façade :

- un formulaire de Permis de Construire (PC).

#### les pièces graphiques

- un plan de masse,
- des photographies ETAT DES LIEUX proche et lointain faisant apparaître les abords,
- un dessin technique coté du PROJET mise en situation sur la façade, figurant en plan, en élévation et en coupe : la géométrie des vitrines et des châssis / l'emplacement, les dimensions, la hauteur des enseignes par rapport au trottoir / le type et la position de l'éclairage de la devanture,
- des dessins de détail pour décrire le mode de fixation des enseignes, stores, dispositifs anti effraction...
- important : un photomontage du PROJET intégré dans son environnement.

### Autres précisions

#### Délais

Compter un délai de base de 1 mois (2 mois pour un projet situé dans un périmètre sauvegardé) à partir du dépôt du dossier complet.

Autour des bâtiments classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est institué un périmètre de protection (rayon de 500 m) dans lequel tout permis de démolir, de construire et toute déclaration de travaux sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

#### En cas de local commercial en copropriété

Il reviendra au demandeur d'obtenir le bon pour accord de la copropriété.

#### En cas de fermeture d'un commerce

L'enseigne devra être déposée au maximum un mois après la fermeture définitive du commerce. Le bail de location d'un local commercial devra prévoir une caution, destinée à couvrir les frais de démontage d'enseigne après disparition du commerce.



Pour toute création ou modification de devanture, adressez-vous au Service  
Urbanisme et Droit des sols de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Hôtel de Communauté

1, rue de Wendel - BP 20176 - 57705 HAYANGE Cedex

N° de téléphone : 03 82 86 65 75